

L'assemblée générale extraordinaire tenue ce lundi 11 mars à Halle a provoqué une redistribution des cartes : les atouts ont changé de mains. C'est un fait indéniable! Et ce, pour un « nettoyage » printanier ? Pour une sélection comme les colombophiles ont l'habitude d'en réaliser dans leur colonie ? Pour réguler une fois pour toutes la crise ? Des interrogations persistent!

(Photos archives « Coulon Futé »)

Il va sans dire que l'assemblée générale nationale du 22 février dernier, de par le dépôt d'une motion de méfiance à l'égard du Brabançon **Boudewijn De Bosscher** vice-président national flamand et président du comité sportif national, a soulevé le couvercle d'une boîte de pandore en déclenchant, par la même occasion, une série d'événements successifs. Ces derniers sont-ils qualifiables de désastreux ? Que cela soit clair dès le départ! « Coulon Futé » ne répond pas directement à la question précitée. Conformément à sa philosophie rédactionnelle, il laisse délibérément la latitude à chacun de forger sa propre conviction personnelle. Il se contente uniquement d'apporter un éclairage le plus complet possible. Une façon de concevoir la démocratie!



Chat échaudé...

Confronté le 22 février à une omerta décrétée, en d'autres termes

à une absence totale de communication officielle fédérale, « Coulon Futé » ne pouvait que compter sur sa réflexion, son intuition et le bon vouloir - toujours hypothétique - de différentes sources de confiance. Ce qu'il fit. Et ce, pour retracer en priorité la trame des faits. D'un point de vue chronologique avant tout, d'un point de vue logique ensuite.

Des hypothèses argumentées sont ainsi « écloses » (un terme de circonstance en colombophilie). Sont-elles pour autant foncièrement correctes, judicieuses ? Seuls les acteurs des différents huis-clos peuvent y répondre avec certitude.

Un récent président de la République française au sortir de son quinquennat a écrit que « C'est la mobilité, la fluidité, la rapidité et la simplicité qui fondent l'efficacité. Dans la nouvelle configuration de l'information, la gestion du temps est l'arme principale. Il faut aller vite pour ne pas perdre la balle au cours de la partie et savoir s'arrêter pour garder la maîtrise du jeu. ». A méditer!



... craint une laconique communication

Suite à l'Assemblée Générale Nationale Extraordinaire du 11.03.2019, veuillez trouver, ci-dessous, la nouvelle composition du Conseil d'Administration et de Gestion National (CAGN 2019-2024):

Président National: M. Pascal BODENGIEN

Vice-Président francophone + Président du Comité Sportif National: M. Denis SAPIN

Vice-Président néerlandophone: M. Wim LOGIE

Trésorier National: M. Gertjan VAN RAEMDONCK

Conseiller Juridique: M. Dominique CHARLIER

Quant à la révocation du CAGN effectuée hier, le Conseil communiquera sous peu et souhaite préciser que seules la sérénité et la tranquillité régneront dès maintenant au sein de la RFCB.

Source: https://www.kbdb.be/fr/nieuws-ni-2

Le Président National,

Pascal BODENGIEN

Cependant, peu ayant 16 heures ce

mardi 12 mars (en d'autres termes le lendemain de

l'assemblée générale extraordinaire), un communiqué de presse fédéral tombait. Il annonçait en tout premier lieu la composition du conseil d'administration et de gestion national pour la période 2019-2024. Il apprenait ensuite que la plus haute instance nationale communiquera sous peu quant à la révocation du précédent CAGN avant de conclure par une formule rhétorique précisant que, seules, la sérénité et la tranquillité règneront dès maintenant au sein de la RFCB... A voir cependant!

En fait, tous les changements officiellement annoncés, « Coulon Futé » les avaient déjà collectés. Néanmoins, la brève confirmation initiée par le nouveau président, aussi brève fût-elle, confortait la réflexion rédactionnelle, menée en amont, et en particulier les diverses « hypothèses » construites (devenues des réalités de terrain) à partir de données contextuelles, de la procédure susceptible d'avoir été enclenchée, de la règlementation *in fine* suivie...

Trêve de bavardage!



Il est temps de laisser place aux faits concrets pour répondre à la demande pressante de ceux qui aspirent savoir et qui en ont le droit! En fait, les principaux tenants et aboutissants de la saga printanière sont consignés dans trois étapes tributaires de trois dates précises. Un complexe fil conducteur, certes émaillé de rebondissements, les relie!

• 22 février... acte 1 !

La motion de méfiance prononcée le 22 février servait de prétexte à un compréhensible et logique huis-clos. Un proverbe français ne requiert-il pas de « laver son linge sale en famille » ? Eloigner la presse de tout « déballage », de tout « dérapage » dangereux était donc la priorité absolue pour qui ne l'aurait pas compris. Au retour en séance publique des « gens maniant la plume », un silence les incitait à percevoir, par eux-mêmes, le changement intervenu, à le cerner au mieux, à le comprendre, à le définir... au risque encouru d'interprétations erronées. Ce qui n'a pas tardé d'ailleurs (voir par ailleurs, dans la rubrique **Réflexions**, «Les coulisses d'une partie d'échecs! »)!

Pour rappel et en bref, le président du comité sportif national, vice-président national flamand,

avait quitté la table présidentielle pour gagner un fauteuil de simple mandataire. Le conseiller juridique national francophone l'avait en vain invité à conserver sa place initiale. Le traitement de la copie de la réunion du dernier comité sportif national avait été confié au vice-président national francophone.

Dans son analyse *a posterior*i, « Coulon Futé » avait réfuté la notion de démission relayée par diverses sources. La

suite des événements lui donna raison en ce sens que seul un pas de côté avait été bel et bien effectué par le Brabançon flamand pour cause d'une majorité des deux tiers non atteinte, un quorum exigé par le code de déontologie de la RFCB en cas de prononcé d'une sanction.

Un simple calcul mathématique annonçait une dualité procédurière. La nécessité,

d'une part, de déployer au plus vite de la diplomatie pour rallier davantage de mandataires à la motion de méfiance déposée, et ce dans la perspective d'un nouveau vote dans une imminente AG extraordinaire. Ou l'obligation, d'autre part par défaut, de « *délaisser* » la législation fédérale colombophile au profit de celle commune aux asbl qui ne requiert qu'une majorité simple.



La seconde option fut privilégiée, la suite des événements le prouva. Inutile cependant de s'attarder à motiver le choix effectué...

• 4 mars... acte 2!

Après la montée d'adrénaline du 22 février, le CAGN « se pencha », à son tour, sur la problématique. L'objectif avoué était de préparer le retour à la stabilité tout en s'efforçant de rester au-dessus de la mêlée. A cette occasion ont en principe siégé, le 4 mars, Frans Hermans, président national, Denis Sapin, vice-président national francophone et président du comité sportif national par intérim, Alphonse Bruurs, trésorier national et le conseiller juridique flamand Gino Houbrechts. Dominique Charlier, l'homologue francophone de ce dernier, toujours non repris sur le site de la RFCB à la date du 17 mars, était à l'étranger.



Boudewijn De Bosscher, auteur du « *pas de côté* » précité, était accompagné d'un avocat, celui de la RFCB était présent, Aucune sanction ne pouvait et ne fut arrêtée car, selon le code de déontologie, tout prononcé répressif relève de la compétence exclusive de l'AG. La « *distribution* » des concours nationaux (des surprises ?) fut envisagée.

Toutefois, au summum de la tension, l'Anversois **Alphons Bruurs** sortait une lettre de démission rédigée la veille. Il déclarait abandonner toutes ses fonctions, tant au niveau national (trésorier et mandataire) que provincial (mandataire).



La nuit portant (vraisemblablement) conseil, il revint, le lendemain, suite aux plausibles interventions de ses pairs anversois, en partie sur sa décision drastique en ne souhaitant que conserver ses attributions provinciales pour « *défendre* » au mieux les intérêts de sa région.

Etait-ce une mesure « diplomatique » préventive qui, par son simple retrait du CAGN, laissait la voie libre à un autre représentant anversois ? La question peut se poser. Si cela s'avérait exact, cette démarche était indispensable car l'article 31 des statuts, dans un de ses paragraphes, reprend « Les membres du CAGN ne peuvent émaner de la même EP/EPR à l'exception des conseillers juridiques ».

En un mot, **Alphons Bruurs** a-t-il préparé l'arrivée de **Pascal Bodengien**? Contacté par « Coulon Futé », le nouveau président national, le troisième mine de rien en l'espace d'une année, dément cette « *stratégie* ». Et pourtant des bruits ont effectivement circulé, notamment en Flandre, que l'Anversois envisageait un cheminement national particulier à savoir remplacer **Boudewijn De Bosscher** au sein du CAGN, la plus haute instance nationale.



• 11 mars... acte 3!

Annoncée tout un temps le 8, ce fut finalement le 11 mars que s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire qui devait à nouveau se pencher sur la motion de méfiance abordée le 22 février. Serait-elle enfin solutionnée ? Quelles seraient les stratégies adoptées ? Inutile de préciser que le colloque s'avérait des plus attendus et sous très haute surveillance. La tension et la nervosité étaient manifestes pour ne pas dire à leur comble.

Un préambule s'impose! Pour percevoir au mieux le déroulement de la réunion de « tous les dangers » dont l'ordre du jour n'a pas « filtré » dans la presse, il s'avère indispensable de cerner deux faits.

<u>Le premier</u>! Au terme d'une « *très discrète réunion informelle* », **Pascal Bodengien** avait été mandaté pour déposer un « *courrier* » répertoriant douze signatures de mandataires. Ce qui fut fait le jeudi 28 février. La méfiance était ainsi renouvelée à l'encontre de **Boudewijn De Bosscher**, mais portait en outre sur **Frans Hermans**, le président national en exercice.



La motion de méfiance du 22 février comptait, pour rappel, cinq signatures, celles de **Pascal Bodengien** (Anvers), de **Philippe Deneyer** (Namur), de **Wim Logie** (Flandre occidentale), de **Jean-Pol Marissal** (Luxembourg) et de **Jacques Mayeur** (Hainaut).

Un constat de nouveau similaire! Pour atteindre la majorité des deux tiers au sein d'une assemblée de dix-neuf membres, douze « signatures » ne suffiront pas. Par contre, en cas de majorité simple, le quorum sera atteint avec une certaine sécurité à la clé.

<u>Le second</u>! Le courrier « *contestataire* » eut pour conséquence notoire de « *renverser* » le comité provincial de Flandre orientale sorti des urnes. De nouvelles alliances stratégiques avaient été nouées.

Ce qui pouvait sous-entendre une plausible (une précaution scripturale ?) redistribution de maroquins nationaux au sein de la province et signifier une manœuvre de soutien à l'égard du président national en exercice à ce moment. Mais tous ces changements n'avaient pas encore été entérinés (et ils le devaient) par une AG nationale...

Le jour J! Enfin? Le 11 mars, la salle « De Witte Duif » accueillait, outre les mandataires nationaux, deux avocats venus plaider, l'un la cause de Boudewijn De Bosscher, l'autre celle de Frans Hermans. Les deux défenses ont développé les points de vue de leurs clients

respectifs qui ont de nouveau entendu les griefs qui leur sont reprochés.

Pour contribuer à sereinement travailler, la motion de méfiance ne fut finalement pas actée, mais fit place à une demande de révocation. A situation exceptionnelle, il fut fait référence aux statuts communs des asbl (et entre autres à la nouvelle.loi pour les ASBL ayant la personnalité juridique avant le 1^{er} mars 2004). D'une part la confiance fut déclarée rompue, d'autre part la possibilité de se représenter au vote laissée aux deux « *plaignants* ». Le tapis rouge était déroulé pour la majorité simple.



Le terme révocation était finalement prononcé à l'encontre des **Boudewijn De Bosscher** et **Frans Hermans**. Dans la foulée, les changements effectués au sein du comité provincial de Flandre orientale furent rejetés pour cause de non respect du délai imparti par la procédure.

<u>D'ultimes tractations</u>! Comme régnait un climat très nerveux cependant sous contrôle, émaillé parfois de gestes démonstratifs, une suspension de séance fut demandée et accordée. Des petits groupes, sans perdre une seconde, se sont formés pour une « *toute dernière mise au point* » avant le vote fatidique scellant les nominations pour le CAGN, orphelin, pour rappel, du trésorier national pour la raison explicitée plus haut.

Des tendances se dessinaient, des rumeurs circulaient. Certaines pressions s'exerçaient autour de **Pascal Bodengien** pour le convaincre de se déclarer candidat à la présidence nationale alors que son intention première se résumait à briguer la vice-présidence nationale flamande et la présidence du comité sportif national. En cas de refus de l'Anversois, **Francine Lageot** était annoncée partante. Une dame présidente nationale aurait constitué une première. Avec sa nomination, le CAGN aurait compté deux Liégeois, ce qui n'est cependant pas incompatible avec l'article 31 repris plus haut. Pour la bonne raison que ledit article concerne exclusivement les mandataires élus sortis des urnes, ce qui n'est pas le cas de **Dominique Charlier**. Une finaude nuance qui vaut son pesant d'or... **Gino Houbrechts** rêvait également de la présidence nationale tout en laissant planer une démission en cas de désaveu.

La présidence d'abord. Trois candidats se sont finalement présentés au vote à savoir, par



ordre alphabétique, **Pascal Bodengien**, **Frans Hermans** et **Gino Houbrechts**. Onze suffrages se sont portés sur le premier, trois sur le deuxième et cinq sur le troisième. Une première décision était tombée : la RFCB dispose désormais d'un président national anversois.

Une remarque s'impose néanmoins. Si 12 signatures étaient apposées au bas du second courrier de méfiance, 11 suffrages seulement se sont portés sur l'heureux élu anversois, un adepte de la vitesse. Un désistement de dernière minute s'est produit! Quant au CAGN, à cet instant précis, il recense un représentant anversois (le président national), un

limbourgeois (le conseiller juridique national flamand) et un brabançon wallon (le viceprésident national francophone). Deux postes et la présidence sportive restaient encore à pourvoir.

La vice-présidence flamande ensuite. Trois mains se sont levées lors de l'appel des



candidatures. Celle, d'une part, de **Boudewijn De Bosscher** et, d'autre part, celles de **Wim Logie** et **Dany Vandenberghe, les** deux mandataires de Flandre occidentale. Le Brabançon flamand se retira rapidement.

Deux candidatures au sein d'une même province peuvent surprendre, laissent supposer un manque d'unité.

La Flandre occidentale fit son entrée officielle au CAGN par l'intermédiaire de **Wim Logie**.



La présidence du comité sportif national ensuite. Les deux vice-présidents



nationaux connus, la désignation du président du comité sportif national pouvait être envisagée. Comme le présidentiel maroquin sportif national, de par les règlements, revient de plein droit à un vice-président national, il fut demandé aux deux élus, en l'occurrence **Wim Logie** et **Denis Sapin**, de se prononcer, de prendre position. Après moult insistances, le Brabançon wallon finit par accepter.

La nomination de Denis Sapin a pour conséquence directe la démission forcée de Francis Petit en tant que

représentant du Brabant wallon au comité sportif national. La décision trouve sa justification dans l'article 37 des statuts stipulant « Le Comité Sportif se compose de dix membres Président compris à raison d'un délégué par province ».

La trésorerie enfin.



A ce moment précis de l'assemblée, seules six provinces, par ordre alphabétique le Brabant flamand, la Flandre orientale, le Hainaut, Liège, le Luxembourg et Namur pouvaient encore postuler et manifester leur intention d'entrer au CAGN.

Seul, un mandataire de Flandre orientale, postula. Il fut par conséquent élu d'office. Il succède à **Alphons Bruurs**.

Le CAGN à cet instant devient complet.

Epilogue?

Toutes ces décisions ont et auront encore des répercussions, des conséquences sur le terrain. La saga ne devrait pas en rester là ! Que les amateurs ne soient pas pris en « *otages* » ! Que leur

plaisir de jouer ne soit pas compromis!

A titre indicatif, une redistribution des maroquins provinciaux a déjà été effectuée à Anvers. Ainsi, **Pascal Bodengien** a cédé la présidence provinciale à **Alphons Bruurs** puisqu'un président d'EP/EPR ne peut pas faire partie du conseil d'administration et de gestion national. Le Limbourgeois **Gino Houbrechts** a présenté le 12 mars, le lendemain de l'AG extraordinaire, sa démission en tant que conseiller juridique



national flamand. Ce qui a pour conséquence que le CAGN redevient incomplet.



Par ailleurs, une semaine délicate s'annonce avec des réunions de la FCI qui manifeste quelques signes de nervosité et d'impatience dans le chef de certains pays voisins. Le secrétariat à Halle sera-t-il de nouveau remis en cause ?

La pression doit retomber, c'est une certitude. Et le plus vite possible! Octroyer du recul aux différentes parties devrait être salutaire, leur permettrait entre autres d'effectuer, dans un environnement moins tendu, des analyses plus pointues « à tête reposée ». L'avenir des colombophiles est en jeu! Ni plus... ni moins!

Inutile de préciser que « Coulon Futé », de son côté, reste aux aguets.....



A suivre...

